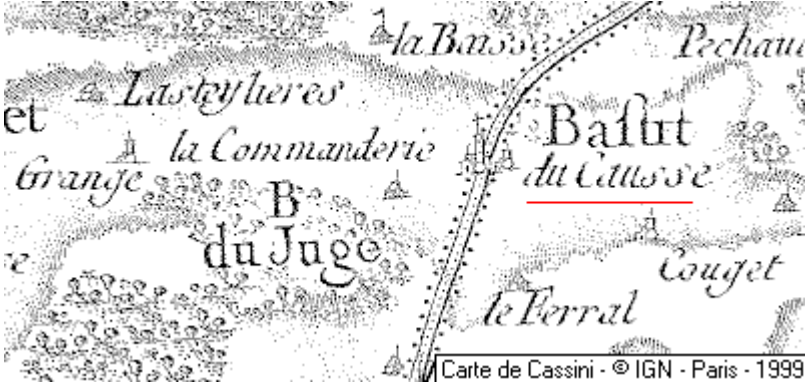


❖    Commanderies par département    ❖

Les commanderies de France triées par département

Département du Lot

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bastit-du-Causse</b> (46)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p>Maison du Temple Le Bastit-du-Causse</p> <p><i>Département: Lot, Arrondissement: Gourdon, Canton: Gramat - 46</i></p> <div><p>Localisation: Maison du Temple Le Bastit-du-Causse</p></div> <p>Commanderie du Bastit (Quercy).</p> <p>Ancienne circonscription de l'Ordre du Temple dans la partie septentrionale du Quercy : origine inconnue.</p> <p>1265. Pierre de Lavour rend à Adhémar de Peyrusse, précepteur du Temple du Bastit, ses mas de Lavour, de Lavaysse et du Puy, situés dans la paroisse de Bessol, au prix de 4,000 sols cahorsins : acte passé dans la Bastide de Fortanier de Gourdon, en présence de Barthélémy, évêque de Cahors.</p> |

1293. Sentence du Sénéchal du Quercy maintenant le Commandeur du Bastit en la justice haute moyenne et basse de la paroisse de Saverguède, qui lui était disputée par les gens du roi d'Angleterre.

1295 Lettres patentes du Roi de France, confirmant au commandeur la justice haute, moyenne et basse du lieu du Bastit.

1311. Sentence rendue à la requête des curateurs des biens des Templiers, obligeant les habitants du Bastit à payer au nouveau commandeur les redevances accoutumées.

22 mars 1491. Le commandeur B. de Gros inféode aux habitants tout le territoire du Bastit avec ses usages, libertés et franchises, moyennant une censive générale de 300 livres tournois, 46 sétiers de blé et 3 d'avoine, à la condition qu'ils viendront se construire une maison et fixer leur résidence dans la ville ; ils devront en outre certaines redevances personnelles, le service de guet et de garde au château du Commandeur qui leur abandonne le haut de l'église pour enfermer leurs grains en temps de guerre.

1532. Sentence du Sénéchal fixant les droits de fouage dûs par les habitants du Bastit au Commandeur.

Cette commanderie, dans laquelle étaient venus se fondre successivement plusieurs petits établissements voisins, comprenait, outre le lieu du Bastit et son territoire, dans la paroisse de Bessol, les mas de Larcux, de Lavaysse et du Puy, les seigneuries spirituelles et temporelles de Beaussen et de Cras, des rentes à Gramat, Martel, Cabaniac, Nadilhac, Leymé et Vaillac, les dîmes de Saint-Vezian et de Camburat, et enfin des fiefs à Assier, à Prio, à Cossanus et à Foissac.

Son revenu brut de 9593 livres était réduit par ses charges à la somme de 6844 livres en 1764.

Liste des Commandeurs du Bastit.

#### TEMPLIERS

1230. Raymond du Buisson.

1264. Adhémar de Peyrusse.

1276-1280. Raymond Rotbert.

1298 Jean de Pouberet.

#### HOSPITALIERS

- 1311-1313. Guillaume de Lespinasse
- 1319. Bernard de Rossier.
- 1320-3337. Guillaume d'Alquier.
- 1340. Robert de Quitinhac.
- 1344. Jourdain de Chaldayrac.
- 1345. Bernard de Dosis.
- 1351-1359. Jean de Nogaret.
- 1360-1378. Guillaume du Jardin.
- 1404. Géraud Teyssandier.
- 1416-1419. Raymond de Roquefeuil.
- 1431. Pierre Castel.
- 1433 Raymond de Ramos.
- 1435. Jean Picaret.
- 1441-1469. Guillaume de Ricard.
- 1469-1490. Jean de Ricard.
- 1491-1494. Bernard de Gros.
- 1497-1516 Jean de Valon.
- 1519-1529. Guyot de Panat.
- 1530-1541. Jean de Macaman.
- 1556-1560. Louis de Lespine.
- 1361-1563. Jean de Lavalette-Parizot.

Sources: *Du Bourg, Antoine. Histoire du grand prieuré de Toulouse et des diverses possessions de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans le sud-ouest de la France avec les pièces justificatives et les catalogues des commandeurs, page 547. Toulouse 1883. - [Bnf](#)*

Top

| Bouffie (La) (46)                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <div>Maison du Temple de La Bouffie</div> <div><i>Département: Lot, Arrondissement: Cahors, Canton: Castelnau-Montratier, Commune: Saint-Paul-de-Loubressac - 46</i></div> |

*Jean Lartigaut - Cet article a été publié initialement dans le Bulletin de la Société des Etudes du Lot, tome CXIV, 3 fascicule 1993, pp. 187-207*

## Maison du Temple de La Bouffie

L'an dessus, a IX de jun...

Sobre la Tractat que se mena entre moss. d'Armanhac els comus de la vigaria d'Albi, de la jutjaria d'Aibeges e del comtat de Castras sus la vueja dles locxs de Thuria, de Jenas, de las Plancas, de Rosieiras, de Gayere (1), de la Bofia, de S. Sirguet (2) e de autres loexs, que moss. d'Armanhac ne vol gitar las garnisos de las gens d'armas que son en los digs loecs e vol prometre de gardar lo pays de tota pilharia per certa soma de pecunia que hom lhi done. Fo aponchat, en aquest cosselh, que los singulars tengro que se fassa, e remeiro als digs senhors cossols que ho fezesso al miels que poirian. It. sobre aquo que lo Pauca demanda C carradas de viures, tengro que los senhors cossols, am cosselh de moss. lo vicari de moss. d'Albi, ne fasso so que lor ne semblara.

Auguste Vidal

- 1. Commune de Cadix, canton de Valence d'Albigeois.
- 2. M. Ed. Cabié a définitivement identifié ces deux dernières localités. St-Sirguet ne serait autre que St-Cirq ou St-Cirguet, canton de Caussade (Tarn et Garonne), et la Bofia, Labouffie ou St-Paul-de-Labouffie, canton de Castelnau (Lot). Cf. Campagne de Gaucher de Passac contre les Routiers du Sud-OUest de la France, dans Revue du Tarn, XVIII, page 61 et suivantes.

Sources: Revue des Langues Romanes, tome XLVIII, Ve série, tome VIII. Montpellier. MCMV.

Top

Cahors (46)

Maison du Temple de Cahors

Département: Lot, Arrondissement: Cahors, Chef-lieu de cantons - 46



Localisation: Maison du Temple de Cahors

1181. Les Templiers sont à **Montricoux**, *Département: Tarn-et-Garonne, Arrondissement: Montauban, Canton: Nègrepelisse - 82*

1196. Le seigneur de Vayrols cède aux Templiers un grand immeuble situé dans la ville de Cahors.

1209. Les Templiers sont à **La Bouffie**, *Département: Lot, Arrondissement: Cahors, Canton: Castelnau-Montratier, Commune: Saint-Paul-de-Loubressac - 46*

1307. Suppression de l'ordre des Templiers. Sept chevaliers arrêtés en Quercy.

1320. Le 26 octobre, Jean XXII achète au grand maître des Hospitaliers tout ce qui avait appartenu aux Templiers à Cahors et le donne aux Chartreux.

1580. Les Chartreux sont en possession du château-fort des Templiers.

La commanderie des templiers, la date précise de l'installation des templiers reste incertaine, même si nous savons qu'ils se trouvent à Cahors à la fin du XIIe siècle. Les bâtiments ne nous sont connus qu'à travers les descriptions qu'en a données Dom Bruno Malvesin à la fin du XVIIe siècle. Pour l'auteur de l'Histoire de la Chartreuse de Caors, lors de la donation aux chartreux, la commanderie comptait l'église dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie (vocable qu'elle conserva jusqu'à la Révolution), la chapelle des morts, le petit cloître « qui ne contenait que la moitié de ce qu'il est aujourd'hui », ainsi que quelques logements et jardins qui « n'étoient point de grande étendue. » Il semble donc que la commanderie n'occupait qu'un espace réduit (comparé à l'étendue de la chartreuse) autour de la partie occidentale de l'actuelle rue Gustave-Larroumet, entre la rue Caviolle et le Cours de la Chartreuse.

La chapelle des morts était une petite église séparée de la grande où il y avait neuf tombeaux très profonds. Dom Malvesin signale également trois caveaux aménagés dans la grande église, dans lesquels il descendit et qu'il trouva « comme trois petites chambres carrelées, et que par le moyen de deux portes qui sont au côté de celui du milieu l'on entre dans les autres », mais il ne dit rien de l'architecture de l'église.

Malvesin mentionne en revanche une grande salle, en partie amputée à la fin du XVIIe siècle, qui, pense-t-il, pouvait servir de réfectoire ou de salle du chapitre, car il avait tout autour des « bancs-dossiers »; il y distingue encore quinze blasons dont il donne la description.

*Sources: Maurice Scelles - mai 2004 - D.R.A.C. de Midi-Pyrénées, Service régional de l'Inventaire, 2004*

*Juillet (Jacques). Commanderies du Haut-Quercy sur le chemin de Rocamadour. Saint-Yriex-la-Perche: Fabergue, 1975; p. 61-64.*

## Maison du Temple de Cahors

La commanderie de Cahors prit son essor vers 1194, sous l'épiscopat de Géraud Hector, lorsque les seigneurs de Vayrols, grands admirateurs de l'Ordre du Temple, firent don de plusieurs maisons qu'ils possédaient en ville.

Mais un peu plus tard les Templiers furent invités par les autorités civiles à transférer leur établissement à l'extérieur de l'agglomération. Ils accueillaient en effet des voyageurs et des pèlerins malades ou blessés dont la présence faisait redouter la propagation d'épidémies. Ils se déplacèrent alors à « La Chartreuse » où l'évêque de Cahors leur avait remis de très vastes terrains dont la superficie a été évaluée à cinq hectares.

Si l'on ajoute foi aux assertions d'un moine qui découvrit au XVIII<sup>e</sup> siècle les restes de l'établissement templier, ce dernier semblait disposer de deux édifices religieux: une chapelle mortuaire et une église. Il y avait aussi des bâtiments d'habitation et de servitudes et l'ensemble était entouré d'épaisses murailles

Les Templiers de Cahors ne manifestèrent pas une grande reconnaissance envers l'évêque de Cahors qui avait facilité leur nouvelle installation. En 1198 ils ne payaient pas les redevances qu'ils lui devaient et furent rappelés à l'Ordre par le comte de Lusignan.

Aujourd'hui, l'église Saint Barthélemy, anciennement saint Etienne de Soubirou semble être l'un des principaux vestiges qui rappelle l'implantation templière à Cahors.

## En 1580, les Chartreux sont en possession du château-fort des Templiers

Cependant Chouppes, le lendemain de son arrivée à Cahors, vint à bout d'emporter quelques-unes des barricades dressées dans la rue de l'église Saint-Pierre. Il se rendit maître ensuite de tout le terrain, jusqu'à l'hôtel de ville qu'il prit avec les trois canons qui s'y trouvaient et dont il se servit contre la Chartreuse qui était assiégée depuis deux jours. Ce n'était pas les cellules de ces religieux qu'on attaquait, mais un château-fort des Templiers qui était de leur dépendance. Chouppes s'en rendit maître malgré la vive résistance de la garnison nombreuse qui le défendait et la prise de ce château.

*Sources: Guillaume Lacoste - Histoire générale de la province de Quercy. Tome 4. Cahors 1883 - **Bnf***

## Les Arrestations des Templiers du Quercy

En Quercy, comme partout en France, les Templiers furent arrêtés le 13 octobre 1307.

Le pape ClémentV avait écrit à l'évêque de Cahors en lui ordonnant « de faire saisir les biens et les personnes des Templiers » qu'il traitait « d'idolâtres, de sodomistes, d'hérétiques et de corrupteurs des saintes Ecritures »

On sait par exemple pour Montricoux que ce jour là « Jean d'Arreblay, sénéchal du Quercy, agissant en vertu d'ordres secrets transmis par Philippe le Bel, roi de France, envahissait au point du jour, à la tête de ses hommes d'armes, la maison des Templiers de Montricoux, s'assurait de tous les chevaliers et les conduisait chargés de fers dans les prisons de Cahors. Il eut soin avant de partir, de mettre leurs biens sous séquestre et d'en nommer un curateur: Géraud de Salvagnac. »

Jean d'Arreblay fit aussi arrêter les Templiers de Cahors, du Bastit et de Lacapelle-Livron. En ce qui concerne Lacapelle Livron et Cahors, un vieux registre déposé à la bibliothèque de la capitale quercynoise et désigné sous le terme de « Te Igitur » précise: « Les Templiers furent arrêtés. Sachez qu'en l'an de grâce 1307, le vendredi avant la fête de saint Luc l'évangéliste, sous le règne de l'excellent prince sire Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, Mgr Bertrand Delgot, souverain pontife sous le vocable de pape Clément, furent saisis et emprisonnés dans tout le monde, tous les Templiers et leurs biens séquestrés et spécialement messire Atho de Salvanhac, chevalier du Temple, commandeur de la maison de Lacapelle avec ses confrères de la maison du diocèse de Cahors. »

Les prisons de la ville de Cahors furent les principaux lieux d'incarcération.

*Jacques Dubourg - Les Templiers dans le Sud-Ouest - Editeur: Sud-Ouest, Bordeaux - 2001*

## Les Intérogatoires

On sait les noms des sept Templiers de Cahors qui furent interrogés à Cahors, en présence de Jean d'Areillan, chevalier, et de deux notaires: ils s'appelaient Renaud et Pierre de Teyac freres, Bernard de Cazal, Etienne Sommelin, Gui Cocha, Bernard de Velas et Guillaume Arnaud.

Ils convinrent tous d'avoir renié Jésus-Christ; d'avoir fait et souffert des baisers criminels, quoiqu'avec des circonstances plus ou moins fortes. Ils avouèrent que la sodomie leur avait été permise; Arnaud même déclara, que le supérieur qui le reçut avait abusé de lui. Cet affreux témoignage est d'autant plus concluant, que la force ne pouvait l'obliger à le faire.

*Histoire de l'abolition de l'Ordre des Templiers - Paris M DCC LXXIX.*

## Commandeurs de Cahors

Cette Maison était dirigée en 1279 par Raymond de Bouysson, et par Hugues Santes « commandeur de la Capelle et de Cahors et de La Garde-Roussillon. (Sources - Finke, tome I, page 316) » Et en 1299, par un certain Frère Pierre (Sources - Trudon des Ormes)

*Fonds:Archives du Tarn-et-Garonne, A 297 folio 1115 Vº.*

*Bibliothèque Nationale, collection Doat 155, folio 108.*

*Trudon des Ormes, page 243.*

*Esquieu, page 158.*

*E.-G. Léonard. - Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. - Paris, E. Champion, 1930. In-8º, xv-259 pages.*

## La Maison du Temple de Cahors

Voir l'étude sur la Maison du Temple de [Cahors](#)

Les Templiers s'installèrent, à Cahors en 1196, sous l'épiscopat de Géraud. Hector IV.

## Ses Origines.

Nous avons vu tout à l'heure que le Quercy avait été favorisé dans la distribution de domaines féodaux faits aux Chevaliers Templiers.

Cependant Cahors ne fut que la deuxième ville dans l'ordre des fondations de Commanderies Quercynaises.

Les puissants seigneurs de Vayrols, admirateurs des beaux faits d'armes des Templiers, firent don à leur Ordre (1194 ou 1196) de plusieurs maisons qu'ils possédaient à Cahors dans une petite rue portant le nom de Rue de Vayrols, (Ce berceau du Temple de Cahors existe encore dans le quartier dit des Badernes et porte le nom de Rue du Temple).

Les frères de la Sainte-Milice vinrent s'installer dans, notre ville et reçurent chez eux, selon les obligations de leur règle, des voyageurs, des pèlerins, des émigrants. En ces temps de troubles, de guerres, d'épidémies, les gens qui couraient les grands chemins étaient au point de vue sanitaire, quelque peu suspects. Un assez grand nombre des hospitalisés du Temple mouraient, et beaucoup par maladies Contagieuses.

On se représente assez facilement les conditions antihygiéniques dans lesquelles,

pouvait être établi un hôpital situé au coeur de la ville dans une rue étroite.

Pour éviter une infection qui aurait pu être fatale à la population, les autorités, invitèrent les Templiers à transporter hors ville leur dangereux établissement.

Ils allèrent alors occuper, l'emplacement appelé aujourd'hui la Chartreuse. Qui leur donna ces vastes terrains - L'histoire ne le dit pas; Mais On sait qu'ils avaient jadis été couverts d'établissement, religieux, ruinés lors des incursions sarrasines, et dont les ruines étaient abandonnées depuis le VI<sup>e</sup> siècle. Il est permis de conjecturer que ces immeubles, autrefois monastiques, appartenaient à la mense épiscopale et que ce fut Géraud Hector IV, évêque de Cahors (1148-1199), qui les remit aux Templiers (2).

On évalue à 5 hectares au moins l'étendue de terres qu'ils eurent ainsi (3). En comparant au plan actuel de Cahors (1880), on voit qu'elle serait bornée approximativement:

Au Nord, par les rues des Augustins et des Gadourques

Au Sud par la rue du Lycée,

A l'Est par la rue Sainte-Claire,

A l'Ouest par l'avenue de la Gare.

*Mise à par les rues des Augustins et des Gadourques et la situation de la gare, les autres rues ont visiblement changées de noms.*

Ils déblayèrent une partie de ces terrains et y construisirent tout d'abord une chapelle, ensuite une église, puis des bâtiments d'habitation.

Le tout fut protégé par un mur d'enceinte d'une telle solidité que plus tard, pendant l'occupation par les Chartreux, il arrêta durant trois jours les soldats d'Henri de Navarre qui furent obligés de faire un siège en règle (4), (29 mai 1580).

Plusieurs anciens actes font mention de ces terrains. Le nom de « Terroir des Cadourques » (1374, 1452, 1502) est donné plus spécialement aux terres situées près le monastère des Minorettes (Sainte-Claire); celui de « Rivière du Pal » (1371) à celles plus rapprochées, de l'eau; on trouve aussi le nom d' « Ortes de Valentré », cette partie occupe le même emplacement qu'au Moyen Age (5).

« Les Templiers possédaient la majeure partie de ces terrains, et ceux qui les avoisinaient, et qu'on nomme Sainte-Croix, comme le prouvent 37 reconnaissances en

faveur des Chartreux du XIVe et du XVe siècles. Ces religieux avaient, spécialement, encore au XVIIe siècle, la terre où sont les ruines de l'amphithéâtre. (Cadastre de 1650). » (6);

A côté de ces quelques lignes de notre érudit compatriote, Emile Dufour, nous devons placer une citation de l'Histoire manuscrite de la Chartreuse:

« Les curieux seront bien aises de savoir que tout cet espace de terre qui est au-dessus du couvent des religieuses de Sainte-Claire, et dont nous avons en partie la directe, est appelée dans les titres le « Terroir du Temple », non pas qu'il ait jamais appartenu aux Templiers mais par ce que, du tems des païens, il y avait un temple dédié à la déesse Diane, qui selon leur sentiment présidait aux fontaines, et comme celle de Polemius venait se rendre en cet endroit, on y éleva cet édifice à l'honneur de cette divinité » (5).

## Description du Temple de Cahors

A défaut de documents descriptifs de l'époque, peut-on, par déduction, se représenter ainsi la Commanderie de Cahors, dite de Sainte-Marie du Temple ?

- Une enceinte de hautes et fortes murailles flanquées de tours de distance en distance.
- Au milieu de cette enceinte: la chapelle mortuaire contenant les sépultures des Templiers et les caveaux de famille des seigneurs de Vayrols et des autres bienfaiteurs de l'Ordre. L'église avec ses vitraux armoriés, ses riches ornements et ses stalles sculptées.
- Le cloître avec ses galeries.
- Son dortoir, son réfectoire, la salle capitulaire.

## Les dépendances

- celliers, écuries, étables, granges.
- La tour où se trouvaient le trésor, les archives et l'arsenal.
- Les jardins et les promenoirs où les Chevaliers prenaient quelques distractions.

## De nos jours, il ne reste aucun vestige de la Maison du Temple de Cahors.

*Sources: Les Templiers de Cahors, par M. L. Esquieu - Bulletin de la Société des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot. Tome XXII, 1898 et tome XXIV 1899. Cahors, Imprimerie F. Delpérier*

## Maison du Temple de Cahors

L'évêque faisait faire cette année d'immenses réparations à l'église de la Daurade, bâtie depuis plus de six cents ans par saint Didier, et qui tombait en ruines. Comme cet ouvrage exigeait de grandes dépenses, il accorda une indulgence à tous les ecclésiastiques et fidèles de son diocèse qui voudraient y contribuer. **Les lettres qu'il expédia à ce sujet sont datées de la chapelle des Templiers de Cahors**, le vendredi avant la fête de l'Assomption de 1263 et non de 1273, comme on le trouve dans une copie de ces lettres.

Top

## Maison du Temple de Carnac

Département: Lot, Arrondissement: Cahors, Canton: Luzech - 46



La maison de Carnac, et probablement la grange de Rouffiac, ont toujours été subordonnées à la commanderie de La Capelle-Livron, dont les commandeurs s'occupaient des affaires de plusieurs Maisons et les dirigeaient souvent sans intermédiaires.

Les commandeurs de la Capelle-Livron étaient pour un grand nombre d'entre eux, aussi commandeurs de Carnac et de Trébaix.

Durant le Procès des Templiers

— Fr. Mariani (P.), presbyter, curatus de Chanaco, Caturcensis diocesis.

— Comparait le 2 mai 1310, comme Arnaldi, avec lequel il a été amené de Périgueux. Il se porte défenseur de l'Ordre.

Michelet, Procès des Templiers, tome I page 230

« De Chanaco » serait-il « de Chaniaco, de Canihaco » ? Ou bien ne vaudrait-il pas mieux lire « de Carnaco » ? Nous savons en effet que l'église de Carnac dépendait de la Commanderie de Lacapelle-Livron. Un évêque de Cahors, Bertrand de Cardaillac, eut même à s'occuper plus tard d'une affaire pour la solution de laquelle cette dépendance ancienne était invoquée.

(Voir *Guillaume de la Croix: Histoire des Evêques de Cahors, traduction AYMA, tome II. page 129*)

Sources: *Les Templiers de Cahors, par M. L. Esquieu - Bulletin de la Société des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot. Tome XXII, 1898 et tome XXIV 1899. Cahors, Imprimerie F. Delpérier*

## Commandeurs propres de Carnac

— Gaillard de Pradines (Gaillardus de Pradinis) - 1256-1258.

— Sans (Sans) - 1262.

— Pierre de Lu (Petrus du Lu) - 1265-1266.

— (Le Luc, Var ?)

— B. Tendut (B. Tendut) - 1269.

— Raymond Jordan (Raimundus Jordan) - 1270

— (Le même que Raymond Jordan, commandeur de Jalez, 1238 - 1248 ?)

— Bernard de la Roche (Bernardus de Rupe, de la Roca) - 1278-1279, 1281

— Maître en Provence q.v.

— Ato de Salvagnac gérait ces maisons en même temps que la commanderie de La Capelle: « commandeur de (la maison du Temple) La Capelle et de Carnac (1289, 1299, 1300) » — « commandeur de la chevalerie du Temple de Carnac et de Trebaix (1290,

1294-1298) » — Années pendant lesquelles il était aussi commandeur de La Capelle.  
*Fonds: Archives Haute-Garonne, Malte, Fonds de La Capelle, Carnac, La Cavalerie, Saint Pantaléon, Trebaix.*  
*Cf. Trudon des Ormes page 249 et Du Bourg, page 554.*  
*E.-G. Léonard. - Tableau des Maisons du Temple en France et de leurs Commandeurs (1150-1317). Et Pour la Provence, traduit par Marion Melville.*

**Carnac et Trebaix (1179-1313)**

- Vestige d'une commanderie des Templiers, la tour date du XIIIe siècle. Elle a subi d'importants remaniements au XIVE siècle.
- Ces deux membres de la commanderie formaient primitivement une circonscription du Temple.
- Vers le milieu du XIIe siècle, Gérard, évêque de Cahors, donna au Temple l'église de Casnac; G. de Gourdon, Izarn de Luzech et Gaubert de Durfort, la seigneurie de ce territoire et plusieurs fiefs qu'ils y possédaient.
- 1242. Donation au Temple par les deux soeurs Magne et Sybille de tout l'héritage de leur père Pons de Genouillac, à l'exception du fief de Capdenac.
- 1255. Barthélemy, évêque de Cahors donne au Temple les églises de Cras et de Saint-Laurent.
- 1301. Raymond, évêque de Cahors, confirme l'Ordre du Temple la possession des églises de Montricoux, de Saint-Benoît de Castras, de Saint-Laurent, de la Capelle, de Jamlusse, de Casnac, de Cras, de Nadaillac, de Loze, d'Alvergne et des Pyliers.
- 1370. Lettres du Sénéchal du Quercy, ordonnant la restitution aux commandeurs des seigneuries de Casnac et de Trévaix dont ils avaient été indûment dépouillés par le sénéchal anglais, Thomas de Balbefère.
- Elle dépendait de la commanderie de La Capelle-Livron

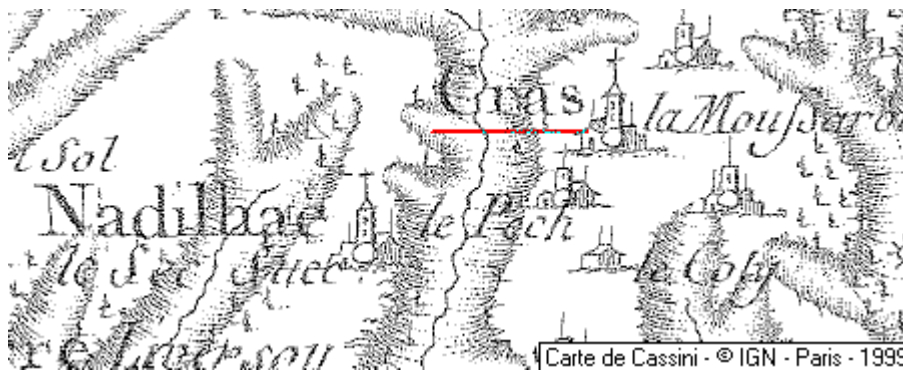
*Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)*

Top

**Cras (46)**

Domaine du Temple de Cras

*Département: Lot, Arrondissement: Cahors, Canton: Labastide Murat - 46*



*Localisation: Domaine du Temple de Cras*

Trévaix et Casnac. Ces deux membres de la commanderie formaient primitivement une circonscription du Temple.

Vers le milieu du XIIe siècle, Gérard, évêque de Cahors, donna au Temple l'église de Casnac ; G. de Gourdon, Izarn de Luzech et Gaubert de Durfort, la seigneurie de ce territoire et plusieurs fiefs qu'ils y possédaient.

1242. Donation au Temple par les deux soeurs Magne et Sybille de tout l'héritage de leur père Pons de Genouillac, à l'exception du fief de Capdenac.

1255. Barthélémy, évêque de Cahors donne au Temple les églises de Cras et de Saint-Laurent (1).

1301. Raymond, évêque de Cahors, confirme l'Ordre du Temple la possession des églises de Montricoux, de Saint-Benoît de Castras, de Saint-Laurent, de la Capelle, de Jamlusse, de Casnac, de Cras, de Nadaillac, de Loze, d'Alvergne et des Pyliers.

#### **1 Pièces justificatives - n° CI**

*Sources: Du Bourg, Antoine. Histoire du grand prieuré de Toulouse et des diverses possessions de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans le sud-ouest de la France avec les pièces justificatives et les catalogues des commandeurs, page 554.*

*Toulouse 1883. - **Bnf***

Top

## **Figeac (46)**

Maison du Temple de Figeac

Département: Lot, Arrondissement et Canton: Figeac - 46



Localisation: Maison du Temple de Figeac

D'après la tradition, les Templiers occupèrent à Figeac, vers la fin du XIIe siècle, un emplacement situé au N.-O. de la ville. Cet endroit est connu sous le nom de la Curie (La Curade carte de Cassini) et se trouve près du ruisseau des Carmes (1).

*1. Debons: Annales ecclésiastiques et politiques de Figeac, page 100.*

*Sources: Les Templiers de Cahors, par M. L. Esquieu - Bulletin de la Société des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot. Tome XXII, 1898 et tome XXIV 1899. Cahors, Imprimerie F. Delpérier*

## Maison du Temple de Figeac

On a attribué une véritable Maison du Temple, avec chapelle et non une simple « domus », en fait, une Maison avec une chapelle.

Il n'en est rien. Les Templiers avaient au centre de Figeac très probablement un hôpital, certains disent qu'il se trouvait place Champollion. Ce qui reste de cette « Maison du Temple ou Hôpital » date du XIVe siècle.

Les textes enfin: ils ont été dénombrés par M. d'Alauzier en une courte note (*Les templiers à Figeac, 1979, pages 317-318*) témoignant à la fois de l'indigence de la documentation (pas une seule charte du XIIe siècle, la grande époque des templiers) et de la modestie des biens du Temple à Figeac. Cet auteur a signalé, une dizaine d'actes, le premier d'août 1258, quelques autres des dernières décennies du XIIIe siècle. Ces chartes n'offrent aucune possibilité de localisation exacte de la Maison intra-muros ou aux abords de la ville.

Certains historiens pense que la Maison du Temple de Figeac était hors les murs de la ville, au lieu-dit « La Curie », cette Maison existait dès 1282 et dépendait de la Maison du Temple de Cahors.

*Sources: Extrait du Bulletin de la Société des Etudes du Lot, tome CXIV, 3e fascicule 1993, pages 187-207*

## Maison du Temple de Figeac

M. de Balènes, avait fondé en 1304, au bout du faubourg d'Anjou à Figeac un hospice pour les pauvres. Le grand bien que cette maison faisait à l'humanité, engagea plusieurs autres citoyens à augmenter la bonne oeuvre. Cependant les revenus de cet hôpital ne suffisaient pas encore à la dépense, et on y unit une partie des biens possédés par les Templiers dans nos environs. On croit reconnaître par la forme des bâtiments et par ses ruines que le bien qu'on appelle la métairie Basse, près de Planioles « route de Figeac à Planioles, a appartenu à l'Ordre des Chevaliers su Temple. En fait au lieu-dit, « La Curie »

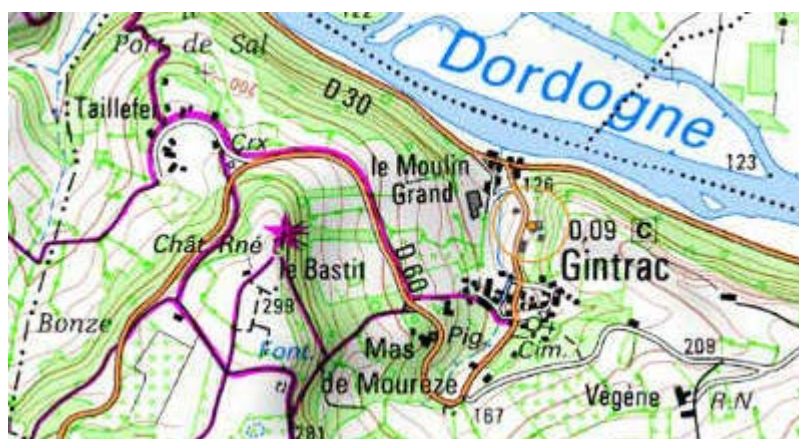
*Sources: Annales ecclésiastiques et politiques de la ville de Figeac en Quercy, diocèse de Cahors, par J. F. Debons, ancien chanoine, curé de Figeac, page 170. Toulouse 1829.*

Top

## Gintrac-Taillefer (46)

Hôpital de Gintrac-Taillefer

*Département: Lot, Arrondissement: Figeac, Canton: Bretenoux, Commune: Gintrac - 46*



*Localisation: Hôpital de Gintrac-Taillefer*

Placé sur une élévation qui domine les vastes plaines de Tauriac, Prudhomat et Girac où se réunissent la Cère et la Dordogne, ce village nous offre une séduisante perspective. Devant nous, les ruines lugubres de Taillefer, restes d'un hôpital des Templiers et le château gothique de Loubressac. Sur un autre point le château de

## Castelnau.

*Les Templiers de Cahors; de M. l'abbé Taillefert, un tirage à part: Les Tard-Avisés en Quercy. - Sources: Les Templiers de Cahors, par M. L. Esquieu - Bulletin de la Société des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot. Tome XXII, 1898 et tome XXIV 1899. Cahors, Imprimerie F. Delpérier*

Top

## Labastide-Murat (46)

### Maison du Temple de Labastide-Murat

*Département: Lot, Arrondissement: Gourdon, Canton: Labastide-Murat - 46*



*Localisation: Maison du Temple de Labastide-Murat*

Bertrand de Gourdon est probablement le père de Fortanier II de Gourdon-Saint-Cirq, seigneur de Gourdon au XIIIe siècle, qui accorde aux habitants de sa ville une charte de coutumes en 1244 et qui fonde sur le causse de Gramat La Bastide-Fortanière (Labastide-Murat).

*Sources: Wikipedia*

### Maison du Temple de Labastide-Murat

Ancienne circonscription de l'Ordre du Temple dans la partie septentrionale du Quercy: origine inconnue.

1265. Pierre de Lavour rend à Adhémar de Peyrusse, précepteur du Temple du Bastit, ses:

Mas de Lavour

Mas de Lavaysse (probablement **Mas de Fraysse** - *Département: Lot, Arrondissement et*

*Canton: Gourdon - 46).*

Mas du Puy, situés dans la paroisse de Bessol, au prix de 4,000 sols cahorsins: acte passé dans la Bastide de Fortanier de Gourdon, en présence de Barthélémy, évêque de Cahors.

1293. Sentence du Sénéchal du Quercy maintenant le Commandeur du Bastit en la justice haute moyenne et basse de là paroisse de Saverguède, qui lui était disputée par les gens du roi d'Angleterre.

1295 Lettres patentes du Roi de France, confirmant au commandeur la justice haute, moyenne et basse du lieu du Bastit.

1311. Sentence rendue à la requête des curateurs des biens des Templiers, obligeant les habitants du Bastit à payer, au nouveau commandeur les redevances accoutumées.

1491 22 mars. Le commandeur B. de Gros inféode aux habitants tout le territoire du Bastit avec ses usages, libertés et franchises, moyennant une censive générale de 300 livres tournois, 46 setiers de blé et 3 d'avoine, à la condition qu'ils viendront se construire une maison et fixer leur résidence dans la ville; ils devront en outre certaines redevances personnelles, le service de guet et de garde au château du Commandeur qui leur abandonne le haut de l'église pour enfermer leurs grains en temps de guerre.

1532. Sentence du Sénéchal fixant les droits de fouage dus par les habitants du Bastit au Commandeur.

Cette commanderie, dans laquelle étaient venus se fondre successivement plusieurs petits établissements voisins, comprenait, outre le lieu du Bastit et son territoire, dans la paroisse de Bessol, les mas de Larcux, de Lavaysse et du Puy, les seigneuries spirituelles et temporelles de Beaussen et de Cras, des rentes à Gramat, Martel, Gabaniac, Nadilhac, Leymé et Vaillac, les dîmes de Saint-Vezian et de Camburat, et enfin des fiefs à Assier, à Prio, à Cossanus et à Foissac.

Son revenu brut de 9. 593 livres était réduit par ses charges à la somme de 6. 844 livres en 1764.

### **Liste des Commandeurs Templiers du Bastit**

1250. Raymond du Buisson.

1264. Adhémar de Peyrusse.

1276-1280. Raymond Rotbert.

1298. Jean de Pouberet.

*Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)*

## Maison du Temple du Bastit (Quercy)

La préceptorie du Temple du Bastit en Quercy, dut avoir une grande importance, puisque son dernier maître est dit « preceptor de la baillie du Bastit »; « ballivie du Bastre; domus Templidel Bastre; de Bastito, diocesis de Caturcensis (Cahors). »

Ce maître était le chevalier du Temple Gérard de Causse, interrogé en 1307 et en 1311, durant le procès des Templiers.

Il fut reçu au Temple de Cahors, en 1299, en présence de frère Raymond Robert, alors précepteur du Bastit, décédé avant 1307. Gérard de Causse avait environ 45 ans, il était un homme instruit « litteratus et in jure peritus: sources, procès des Templiers, Michelet. »

Le même Gérard de Causse, alors précepteur, cite un sergent du Temple, qu'il aurait reçu en 1306, en la maison du Temple du Bastit, en présence des frères Guillaume Fabre, prêtre, et Guillaume « Abbati », chambrier de cette même maison.

## Précepteurs connus du Bastit

1250. Raymond du Buisson.

1264. Adhémar de Peyrusse.

1276-1280. Raymond Rotbert.

1298. Jean de Pouberet.

Vers 1299, frère Raymond Robert « il fut aussi précepteur du Bastit vers 1276-1280, d'après A. du Bourg »

1307, frère Gérard de Causse, chevalier.

*Sources: Trudon des Ormes - les maisons du Temple en France à travers les interrogatoires du Procès.*

## Le Bastide du Quercy - Actes antérieurs à 1312

— Inféodation du moulin désaffecté du pont de Marquefave, en la paroisse de Sainte-Foy de Cras (46), faite par Frère R. del Boisso, commandeur de la maison de la Capelle, avec l'assentiment de Frère Arnal de Calmunt, commandeur de la maison de Cras, à Beneg et W. de Vielhasvinhas, frères, et à W. de la Rogia.

Juin 1250. Langue d'oc. Liasse 9, n° 23.

— Achat fait par Frère Adémar de Perussia, commandeur de la maison du Bastit, à Jean Larena de trois mas sis en la paroisse de Bessols (Le Bastit). 12 novembre 1264. Latin Liasse 11, n° 3.

— Compromis entre Guilherm del Fat, prieur de la maison de Molières, diocèse de Cahors, de l'Ordre de la Couronne, et Raymond de Robert, commandeur des maisons du Bastit et de Cras, au sujet des dîmes de Vers et de Nadilhac. 10 mars 1276 (1277 n.st). Latin. Liasse 6, n° 10.

— Arbitrage entre Frère Raymond de Robert, commandeur du Bastit et de Cras et Pierre de Vieilles vignes, recteur des églises de Saint-Michel et de Cours, au sujet des dîmes. 26 avril 1277. Latin. Liasse 9, n° 11.

— Achat par Frère Raymond de Robert, commandeur du Bastit, à Pierre de Baussac, damoiseau, de toutes les dîmes que percevait ce dernier dans la paroisse de Saint-Vézian (près de Montfaucon - 46). 31 juillet 1279. Latin. Liasse 5, n° 1.

— Sentence du sénéchal de Quercy confirmant celle du juge du Bastit condamnant Pierre Rochefort pour vol. 22 juillet 1293. Original non trouvé. Inv. 38, fol. 15 v° - 16.

— Appel de Raymond de Robert, commandeur du Bastit, au roi, au sujet de la justice. 29 septembre 1295. Latin. Liasse 1, n° 18.

— Reconnaissance de rente faite par plusieurs habitants de la Pomarède 46 (paroisse de Saint-Germain, communes de Peyrilles et de Saint-Germain) à Frère Jean de Polverel, commandeur du Bastit et de la Pomarède. 12 octobre 1298. Latin. Liasse 9, n° 31.

— Acte de sauvegarde du mas de Cantournès (paroisse de Saint-Maurice en Quercy). 13 décembre 1302. Langue d'oc. Liasse 5, n° 1.

— Acte de rappel d'exil en faveur de Guilherma de Sepfag, condamnée pour sorcellerie.

5 octobre 1306. Latin. Liasse 6, n° 17.

— Sentence condamnant les habitants du Bastit à payer à Guillaume de Lespinasse, nouveau commandeur du Bastit, les redevances qu'ils payaient au Temple.

8 février 1311 (1312 n.st.). Latin. Liasse 11, n° 4.

## La Maison du Bastid et ses dépendances

Les indications de lieu et de date données dans le protocole final des actes et la titulature des commandeurs apportent quelques précisions sur la formation de la commanderie.

En 1250, un acte concernant Cras est passé à la Capelle-Livron. La maison de Cras dépendait alors de la Capelle.

Dans les actes suivants, passés à (*La Bastide-de-Fortanier Carte de Cassini*) Labastide-Murat:

Nadilhac (Nadillac-la-Combe),

Cahors,

La Pomarède,

Cantournès (Peut-être Cantorane près de Bouziès),

Cras,

Labastide-Murat.

les commandeurs sont successivement qualifiés de « preceptor » ou « procurator » des maisons du Bastit (1264), du Bastit et de Cras (1276, 1277), du Bastit et de la Pomarède (1298).

Ces éléments permettent d'avancer, pour la formation de la commanderie le schéma suivant: une première implantation à Cras et dans la vallée du Vers, une deuxième implantation dans le causse de Gramat autour des possessions des seigneurs de Gourdon (La Bastide-de-Fortanier ou Labastide-Murat), une extension vers le Gourdonnais en 1298, dans la paroisse de Saint-Germain du Bel-Air, non loin de Peyrilles, autre possession des seigneurs de Gourdon.

## Les Chevaliers, les Hommes du Temple

Nous savons peu de choses sur le nombre et le mode de vie des chevaliers du Temple dans leurs maisons du Bastit et de Cras. Il est toutefois certain qu'ils étaient plusieurs et qu'ils formaient une communauté. En 1250, le commandeur de la Capelle agit avec l'assentiment du commandeur de Cras et de cinq frères comparaissant pour l'ensemble

de la maison: (...), (...) de Salvanhac, P. d'Assier, P. Bertal, Fraire Bertolmieu.

En 1276, Raymond de Robert agit avec la communauté - conventus - de la maison du Bastit, en 1279, avec « tous les frères de ladite maison. »

En 1302, l'acte de sauvegarde du mas de Cantournès place en la main du roi le commandeur et les frères du Bastit, leur « familia », leurs maisons, leurs granges, les revenus de leurs possessions.

Qui étaient, les hommes du Temple attachés au service de la commanderie ?

Outre les commandeurs et les frères le Temple avait des donats, ayant fait une donation au Temple et le voeu de n'entrer dans aucun autre ordre religieux.

Deux d'entre eux interviennent en 1277 dans un arbitrage au sujet des dîmes de Cras, Etienne Farina, prêtre desservant les églises de Cras et Nadilhac, et Bernard Roca, diacre.

Un bayle, Peyre lo Pro, clerc, et un procureur, En P. Latrelha, apparaissent en 1302.

La commanderie avait un juge: non désigné par son nom en 1293, Galhardus de Soyris en 1295, Hugo de la Bordela en 1311.

Les notaires ayant dressé les actes sont: B. de Bioule, notaire de Caylus (1250), Jean de Monverlha, notaire royal entre Lot et Dordogne (1276), Galhardus de Soyris (1295) et Gualhardus Grimaldi de Cardaillac, notaires royaux dans la sénéchaussée de Quercy.

*Sources: Charnay (Annie), 1988, « La commanderie des Templiers du Bastit de 1250 à 1315 », in Etudes sur le Quercy et les commanderies des ordres militaires, Actes de Souillac.*

## **Le Bastit (fin du siècle)**

Il est difficile de préciser la date de fondation de la Maison du Bastit, il est certain toutefois qu'elle fut établie vers la fin du XIIe siècle.

Au commencement du XIIIe elle était en pleine activité (1).

Les seigneurs de Béduer, Gramat et Gourdon la dotèrent à l'envi et il ne serait sans doute pas impossible de retrouver des actes relatifs à ces libéralités.

*1. Lacoste: Histoire du Quercy. Tome II, page 128*

Le Procès que nous verrons ci-après nous révèle les noms de quelques Templiers attachés à cette Commanderie:

1298. Raymond Robert, commandeur, preceptor.

1305. Gérard de Caus, de Rodez, commandeur de la Baillie: preceptor ballive del Bastre.

1305. Guillaume Fabre ou Fabry, presbyter domus.

1305. Guillaume Labbé, camérier, camerarius domus.

1305. Gaucelin de Sancto-Jorio, chevalier, miles.

1305. Raymond Bornarel, de Gourdon, sergent, serviens.

En 1275, les Templiers du Bastit eurent une contestation avec les habitants de Gramat au sujet d'une question de pâturages; le frère Pierre Geoffroy fut pris comme arbitre ainsi qu'un seigneur étranger à l'Ordre; à cette époque le commandeur du Bastit se nommait Rodulphe (2).

*2. Lacoste: Histoire du Quercy. II, page 335.*

En 1282, l'affaire prit fin et Pons de Brohet, qui s'intitule Grand-Maître des Templiers accepta un arrangement qui régla tout (3). - Pons de Brohet n'était en réalité que Maître Provincial, car le Grand-Maître de ce temps était Guillaume de Beaujeu (1273-1291).

*3. Registres de la Commune de Gramat, cités par M. Balaguayrie dans sa Monographie de la Seigneurie de Gramat (manuscrits)*

## Le Bastit

Jadis, le Bastit appartenait aux Templiers. Après l'arrestation et la dispersion des membres de l'Ordre en 1307, leur château fut confisqué et donné aux Chevaliers de Malte qui y installèrent le siège d'une Commanderie. On a découvert dans ce bourg des médailles de Jules César et des pierres gravées représentant des têtes d'empereurs romains.

## Le Bastit

M. Daymard lit divers documents extraits de l'Histoire de la baronnie de Gramat, par M. Balaguayrie. « Contestation entre la communauté de Gramat et les Templiers du Bastid, en 1271. » - « Différends survenus entre les seigneurs de Gramat et les religieux de Carennac depuis le moyen-âge jusqu'à la Révolution.

*Sources: Les Templiers de Cahors, par M. L. Esquieu - Bulletin de la Société des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot. Tome XXII, 1898 et tome XXIV 1899. Cahors, Imprimerie F. Delpérier*

## Maison du Temple du Bastit

Contestations entre les habitants de Gramat et Rodulphe, commandeur de la maison du Temple du Bastit.

Le siège épiscopal de Cahors resta vacant environ 7 ans, sans que les écrivains du pays en aient pu savoir la raison. Mais cette raison se trouve dans une lettre du pape Nicolas III. Les officiers du roi saisirent les fruits de l'évêché, en vertu du droit de régale. Le chapitre y fit opposition, se fondant sur ce que l'église de Cahors n'avait jamais été assujettie à ce droit: elle en était, en effet, exempte. On en trouve la preuve dans un acte des registres de la Chambre des Comptes de Paris, au livre côté « Qui es in coelis. Dominus rex », y est-il dit, « pro ut constat per antiqua scripta Camerae, consuevit capere regalia in tota provincia Bituricensi, exceptis Lemovicensi, Caturcensi, Rutenensi, Albiensi, Mimatensi diocesis »; et, comme ces officiers persistaient à vouloir faire la saisie, il porta ses plaintes au roi.

Le chapitre de Cahors poursuivait avec chaleur l'affaire de la régale devant le roi. Ce prince, après l'avoir fait examiner, donna gain de cause aux chanoines, et par lettres datées du mois de juillet 1275, il ordonna à Simon de Gausbert qui avait fait la saisie en qualité de commissaire, nommé par Anselme de Saint-Yon, sénéchal de Périgord, et Odon de Fayelle, successeur de ce dernier, de rembourser à l'église de Cahors 500 livres qu'ils avaient déjà levées, et laissa au chapitre l'administration des biens de cette église, pendant la vacance du siège (1).

Il fallait que les fruits perçus par le sénéchal de Périgord provinssent des églises situées dans son ressort, ou qu'il eût eu du roi une commission extraordinaire pour étendre la saisie des revenus, car il n'avait aucune juridiction sur le Quercy: ce pays était encore soumis à l'autorité du sénéchal d'Agen. Jean de Villette, qui en exerçait les fonctions, rendit cette même année (1275), en présence de Pons de Gourdon, Pierre d'Auriol, Gisbert de Rampoux, Olivier de Mier, Guillaume et Pons de Castelnau-de-Gramat, une sentence en confirmation d'un jugement que venaient de rendre frère Geoffroi, chevalier du Temple, et Barascon de Thémines, choisis pour arbitres au sujet de quelques pâturages dont les habitants de Gramat et Rodulphe, commandeur de la maison du Temple du Bastit, se disputaient la propriété. Ils avaient divisé le terrain contesté en six portions égales, dont trois furent adjugées à chaque partie (Archives du Bastit). Il s'éleva dans la suite d'autres contestations au sujet de ce partage, que le même seigneur de Thémines termina par une nouvelle sentence, qui fut rendue à Gramat en présence de Fortanier de Gourdon et de plusieurs autres seigneurs de la contrée. Cette sentence fut confirmée, en 1282, par Pontius de Broetto qui prend, dans l'acte, le titre de grand-maître des Templiers (Archives du Bastit).

## Montfaucon (46)

### Maison du Temple de Montfaucon

*Département: Lot, Arrondissement: Gourdon, Canton: Labastide Murat - 46*



*Localisation: Maison du Temple de Montfaucon*

Au XIIe ou au XIIIe siècle, s'il faut en croire une vague tradition, les Templiers qui possédaient une Commanderie au Bastit, et avaient remarqué les avantages de la position de Montfaucon au point de vue militaire, y construisirent un fort dont l'église paroissiale est peut-être encore un vieux reste. C'est à l'ombre de ce fort et sous sa protection que surgit à la même époque la petite ville de Montfaucon.

Après la destruction des Templiers (1312), le fort resta debout, et dut passer comme tous les biens des Templiers de France, aux Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem. Mais il ne reste aucun vestige, pas même un souvenir populaire, du séjour des Hospitaliers à Montfaucon ; à moins qu'on ne regarde comme un indice suffisant de leur occupation ce titre de prieuré que l'Eglise de Montfaucon a porté jusqu'à la Révolution. On sait que la plupart des prieurés-cures étaient de fondation récente, et avaient succédé, soit à des prieurés monastiques, soit à des prieurés de l'ordre de Malte.

*Sources: Vayssié, Adrien (Chanoine). Histoire du petit séminaire de Montfaucon, pages 57, 58. Cahors 1889. - **Bnf***

## Soulomes (46)

Commanderie Hospitalière de Soulomès

*Département: Lot, Arrondissement: Gourdon, Canton: Labastide-Murat - 46*

**Soulomès était un bien des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem**



*Localisation: Commanderie Hospitalière de Soulomès*

Sozoma est sans doute Soulomès, qui confronte avec Saint-Sernin.

La paroisse était en l'archiprêtré de Figeac. Elle fut chef-lieu de commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean, d'ordinaire unie à Durbans.

Raymond Barasc est nommé comme frère d'Arnaud Déodat de Barasc dans une quittance des trois frères pour le payement de leurs services en l'ost de Foix, 1271.

*Archives du Lot, F. 318.*

En 1282, sa veuve passait un acte avec le commandeur d'Espédaillac, près Durbans.

*Archives du Lot, F. 318.*

*Sources: Annales du Midi, Revue Archéologique, Historique et Philologique de la France Méridionale, par Antoine Thomas. XXIIIe année Toulouse 1912.*

Top

## Templiers en Quercy (46)

Les Templiers en Quercy

Les chevaliers du Temple à Cahors, au Bastit et à Lacapelle-Livron

La même année (1196), sous le pape Célestin III et sous l'évêque Géraud Hector, la

maison des Templiers fut fondée à Cahors. C'est ce qu'on lit dans un ancien mémoire manuscrit de la bibliothèque des Dominicains de Cahors, qui ne fait que mentionner cette fondation. Elle est due aux seigneurs de Vayrols, qui étaient alors très puissants dans le pays, et dont le fief comprenait, outre Vayrols, les terres d'Aujols, de Flaujac, d'Hauteserre, de Lalbenque et les autres intermédiaires (1).

Ils donnèrent aux Templiers, pour s'établir dans Cahors, une vaste maison appelée de nos jours, « maison d'Amis et d'Izarn », située dans la rue, qui va de la grande-rue à la Porte-Neuve, et qui prit depuis le nom de rue du Temple, tandis qu'auparavant elle était appelée rue de Vayrols. Ils dotèrent le nouvel établissement en y affectant des domaines et des rentes. Comme la maison des Templiers n'était qu'un hospice en faveur des pèlerins qui remplissaient continuellement les chemins, que la plupart y arrivaient malades, et beaucoup y mouraient, on comprit qu'il serait dangereux de tolérer un pareil établissement dans le cœur de la ville. C'est pourquoi on le transféra hors des murs, dans le lieu où est présentement la Chartreuse (2). Il paraît que les seigneurs de Vayrols firent les frais de cette translation. Pour reconnaître les bienfaits de leurs fondateurs, les chevaliers du Temple leur accordèrent le droit de sépulture, dans les deux églises qu'ils bâtirent dans leur nouvelle maison. C'est ce qui est prouvé par les épitaphes qu'on lit sur des pierres sépulcrales, dont l'une était placée devant la chapelle des Morts de la Chartreuse, et par les vitraux de cette chapelle, où l'on voit les armes de la maison de Vayrols, qui sont d'azur à une aigle éployée d'or, membrée et becquée de même, parti d'or à quatre bandes ou cottices de gueules.

Nous croyons que la maison des Templiers du Bastit, près de Gramat, était déjà fondée ou bien qu'elle le fut pour le plus tard vers ce temps-là. Nous savons du moins qu'elle était florissante au commencement du XIIIe siècle. Elle fut établie et dotée par les seigneurs de Bédier, de Gramat et de Gourdon. Celle de Lacapelle-Livron, fondée nous ne savons par qui, nous paraît remonter à la même époque (3).

Ainsi les Templiers eurent en Quercy, à la fin du XIIe siècle, trois maisons principales. On montre encore dans le Haut et le Bas-Quercy, beaucoup d'anciens édifices, que l'on dit avoir été autrefois des maisons de Templiers, mais elles ne nous paraissent pas avoir eu le titre d'hôpital ou commanderie. Ce n'était que des domaines ou des fiefs appartenant à ces chevaliers.

1. Dom Malvezin, Histoire manuscrite de la Chartreuse de Cahors, livre 1.

2. Le chapitre retirait de l'ancienne maison un cens de 7 sous, que les Templiers furent obligés de lui payer tous les ans; c'est ce qu'on voit par une quittance de l'an 1273, où il

est dit que Dalmace, vice-commandeur de la maison du Temple de Cahors, paya au chapitre 7 sous, « pro censu domus Templi, oratorii et ecclesiae. » Foulhiac.

3. Elle devait son nom à la chapelle de Notre-Dame, voisine de ce bourg, et qui, après celle de Rocamadour, était un des plus célèbres pèlerinages de tous les diocèses voisins. Sous l'autel de la chapelle coule une source abondante qui forme ensuite un ruisseau sur lequel on voit plusieurs moulins. Ses eaux vont grossir celles de la Bonette, près Caylus.

*Guillaume Lacoste - Histoire générale de la province de Quercy. Tome 2, Cahors M. DCCC. LXXXIV.*

## **Testament de Dorde de Barasc, seigneur de Montbrun sur Lot**

*Montbrun - Département: Lot, Arrondissement: Figeac, Canton: Cajarc - 46*

Le même mois de septembre, 1286, Dorde de Barasc, seigneur de Montbrun sur Lot, fils de Dieudonné, fit son testament, dont une courte analyse mérite de trouver place dans cette histoire. Ce seigneur, qui appartenait à une branche cadette de l'ancienne et illustre maison de Barasc-Béduer, fonde par ses dernières dispositions un prieuré conventuel de religieuses de l'ordre de Citeaux dans sa terre de Lissac, dont il lui donne le repaire (1) avec les rentes et le droit de patronat, ainsi que le lieu du Poujoulat, tant la portion qui lui est échue de l'hérédité paternelle que celles qu'il a acquises d'Arnaud, son frère, et des héritiers de son autre frère Raymond. Il soumet le monastère de Lissac à l'abbaye de Leyme, à laquelle la prieure sera tenue de payer tous les ans deux marbotins d'or en signe de dépendance. Il veut que la prieure soit prise, s'il est possible dans la maison de Barasc, autrement ce sera parmi les religieuses de Lissac, et, à défaut de celles-ci, parmi celles de Leyme.

Il désire que Lombarde, son épouse, soit mise à la tête de la nouvelle communauté, et, en cas qu'elle ne se détermine pas à prendre le voile, il désigne à sa place Guillemette de Montaigut, sa cousine, religieuse de Leyme. Dorde veut être inhumé au Poujoulat dans le tombeau de son père, et ordonne que la translation de leurs cendres dans l'église de Lissac soit faite avec la plus grande pompe. Il laisse 30,000 sols caorcens pour réparer les injustices que son père aurait pu commettre, et autant pour les siennes s'ils'en est rendu coupable, avec ordre d'en employer l'excédant à la construction du monastère de Lissac, ou à des oeuvres pies dans la ville de Figeac. Il donne à sa femme tous les revenus de ses biens dotaux, 30,000 sols caorcens de rente, sa vie durant, avec l'usufruit de ses terres de Cambolan et de Balagulier, et tous les vases d'or et d'argent qui appartiennent à lui et à elle. Il constitue ses héritiers universels Hugues d'Arpajon et Raymond Amelly qu'il charge de payer ses dettes et celles de son père,

obligeant pour cela l'universalité de ses biens. En cas que ses héritiers répudient sa succession, il la laisse à la maison de Lissac et **subsidiairement à l'ordre des Templiers. Il fait des legs considérables à ces chevaliers, dont deux, qu'il choisit pour ses exécuteurs testamentaires, seront obligés de faire pour lui le service d'Outre-mer**, à Bernard d'Arpajon, son neveu, à Aygline, fille de Guibert, seigneur de Montmurat, à Aygline, sa cousine, fille d'Arnaud de Barasc, à Hélène, sa nièce, femme de Guillaume de Cardaillac, et à Aygline, sa soeur, à laquelle il donne 10,000 livres caorcens pour son mariage, à Hugues de Maureling, son bien-aimé, etc.

1. Rifiarium, on nommait ainsi dans le moyen-âge les vallons qu'ils fussent arrosés ou non par des rivières ou des ruisseaux, puisqu'on trouve dans un titre de la maison de Thémines: Riparium de Quissac. C'est de ce mot que quelques lieux sont appelés repaires et que Ton appelle rivière ou pays de rivière les vallées du Quercy, par exemple: les rivières de Montcuq, Lauzerte, Molières, Gramat, Gatus, etc. On donne également ce nom aux prairies.

*Guillaume Lacoste - Histoire générale de la province de Quercy. Tome 2, Cahors M. DCCC. LXXXIV.*

## **Arrestation des Templiers et suppression de l'ordre en Quercy**

L'évènement le plus remarquable de l'année 1307, non seulement en Quercy, mais même en France, fut l'arrestation des Templiers. Elle se fit, dans tout le royaume, un vendredi, 13 octobre, par ordre de Philippe le Bel. Ce prince, dans la circulaire qu'il avait auparavant envoyée à ses sénéchaux, accuse les chevaliers du Temple des crimes les plus horribles. Il veut, qu'après que l'on se sera saisi de leurs personnes, on les mette chacun dans des prisons séparées, qu'on les interroge, qu'on emploie la torture, s'il est nécessaire, pour arracher de leur bouche la vérité, qu'on promette le pardon à ceux qui feront un aveu sincère de leurs fautes, et qu'on menace des plus grands supplices tous ceux qui ne voudraient pas les confesser. Enfin, il indique les divers articles sur lesquels on doit les interroger, et qui se réduisent à deux principaux: l'idolâtrie et la sodomie.

Le pape Clément V, après la conférence qu'il avait déjà eue, au mois de mai de la même année, dans la ville de Poitiers, avec le roi touchant cette affaire, écrivit à l'évêque de Cahors pour lui ordonner de faire saisir les biens et les personnes des Templiers, qu'il traite d'idolâtres, de sodomistes, d'hérétiques et de corrompteurs des Saintes Ecritures. Ce sont les propres expressions dont il se sert dans sa lettre qui était déposée dans les archives de l'évêché et dont l'abbé de Foulhiac nous a conservé la substance. En vertu des ordres du roi Philippe, Jean d'Arreblay, sénéchal de Périgord et de Quercy, fit arrêter les Templiers des commanderies du Bastit, Cahors, Montricoux et

Lacapelle-Lieuron, et confisquer en même temps tous leurs biens, meubles et immeubles. C'est ce que nous apprend le livre de l'hôtel de ville de Cahors, appelé « Te igitur. » Mais le rédacteur de cette note a été malheureusement trop laconique sur un fait si important; car, de tous les chevaliers qu'il pouvait y avoir dans les quatre maisons du Quercy, il ne nomme que frère Aton de Salvanhac, commandeur de Lacapelle-Lieuron. Quelques fragments de la procédure suppléent au silence de cet écrivain. Il y est fait mention de Raymond ou Raynaud et de Pierre de Tayac (1), de Bernard de Gazals (2), Etienne Gaucelin, Gui Cocha, Bernard de Valafasc et Guillaume Arnaud (3). On peut ajouter à cette nomenclature Géraud Béraldi ou de Labèraudie, qui ne figure pas dans le procès-verbal de l'interrogatoire, non plus qu'Aton de Salvanhac, et cela, sans doute, parce qu'appartenant aux premières familles de Cahors, on eut quelques égards pour eux. Ces chevaliers, vaincus par les instances de leurs parents et de leurs amis, s'avouèrent coupables, plutôt que de s'exposer à la rigueur de la justice. Ces égards durent s'étendre à d'autres Templiers du Quercy, car on ne peut pas croire qu'ils n'y fussent plus nombreux. Quant aux autres, qui sont aux nombres de sept, le sénéchal les interrogea le 2 et le 5 janvier 1308, en présence de deux notaires. Comme ils niaient tout ce qui était contenu dans l'acte d'accusation, ils furent livrés aux tortures. Ne pouvant, après quelques épreuves, résister à la douleur violente qu'ils ressentaient, ils firent le triste aveu des crimes dont l'ordre était accusé.

Raynaud de Tayac qui était, ainsi que ses autres confrères, d'une ancienne noblesse du pays, avoua que, lors de sa réception, il avait satisfait la passion brutale de son supérieur; que celui-ci lui avait ordonné de cracher sur la croix et de renoncer pour toujours aux femmes, lui disant qu'il pourrait satisfaire ses désirs avec ses confrères; que telle était la pratique de l'ordre et que pour y être reçu il fallait l'observer fidèlement. Les autres firent une semblable déposition.

Pierre de Tayac, frère de Raynaud, ajouta que lorsqu'on le reçut chevalier on lui passa un cordon autour du corps sans qu'il ait su la raison de cette cérémonie. Ce cordon était, peut-être, un de ceux qui étaient attachés à l'idole qu'on accusait les Templiers d'adorer; il en est parlé dans un endroit de la procédure qui regarde d'autres chevaliers étrangers aux maisons du Quercy. Dans les autres provinces beaucoup de Templiers, le grand-maître lui-même, firent des aveux qui compromettaient également l'ordre et qu'arrachèrent de leurs bouches les cruels tourments qu'on leur fit souffrir.

Le pape eut une nouvelle conférence avec Philippe le Bel à Poitiers, pour l'affaire des chevaliers du Temple; il fut convenu entre eux qu'il serait convoqué à Vienne un concile

général pour prononcer l'abolition de l'ordre. Le pape le fixa, par une bulle, au mois d'octobre 1310; et, afin d'agir dans cette affaire importante avec connaissance de cause, il voulut recueillir lui-même la déposition de plusieurs Templiers. On lui en envoya soixante-douze de diverses commanderies, au nombre desquels on trouve, pour le Quercy, Géraud de Labèraudie et Aton de Salvanhac. Ils avaient été déjà tous interrogés dans leurs diocèses respectifs; ils avaient avoué les crimes imputés à l'ordre, et persistèrent devant le Souverain Pontife dans leurs aveux. Aton de Salvanhac déclara qu'il n'avait pas été torturé, mais mis aux fers et au pain et à l'eau pendant environ quatre semaines avant sa déposition. Le pape ne s'en tint pas à cela; il nomma une commission composée d'évêques, qu'il chargea de se rendre à Paris et d'y prendre contre l'ordre en général une information juridique, dont les preuves pussent motiver la décision du concile. Ces commissaires devaient citer devant eux tous les chevaliers qui voudraient défendre l'ordre. Il s'en présenta deux des maisons du Quercy, Pierre de Tayac et Guillaume Arnaud. Ils protestèrent hautement de leur innocence et de celle de leur ordre; ils rétractèrent tous les aveux qu'ils avaient faits devant le sénéchal, assurant qu'ils leur avaient été arrachés par la torture. Mais ils furent bientôt après la victime de leur noble justification. Philippe de Marigni, archevêque de Sens, un des plus grands ennemis des Templiers (4), les fit déclarer, dans le synode de sa province, par un étrange abus de mots, « hérétiques, relaps », eux et les autres défenseurs qui s'étaient rendus de différents pays, en tout au nombre de cinquante-quatre. Tous ces malheureux chevaliers furent, en conséquence, livrés à la justice séculière et condamnés au feu (5); Ils se rendirent au lieu du supplice avec le même courage qu'ils avaient coutume de montrer quand ils allaient combattre les ennemis du nom chrétien. Ils virent, sans pâlir, le bûcher qui les attendait et les bourreaux prêts à l'allumer.

Sur ces entrefaites, arrive un envoyé du roi qui proclame la grâce et la liberté de tous ceux qui ne persisteraient pas dans leurs rétractations.

Il n'est pas écouté. Egalement insensibles aux prières et aux larmes de leurs proches et de leurs amis qui les conjuraient de ne pas résister au courroux du roi, ils se jetèrent dans le bûcher et expirèrent, dit un historien ancien (6), au milieu des flammes, en invoquant Dieu, la Vierge et les saints. Une foule d'autres chevaliers, le grand-maître lui-même, périrent du même supplice ou expirèrent dans les cachots, les uns pour avoir révoqué leurs aveux, les autres pour n'avoir voulu rien dire qui fût capable de compromettre leur honneur et celui de leur ordre.

La fin tragique de tous ces Templiers est une des preuves sur lesquelles on a essayé

d'établir l'innocence de leur ordre. On serait même tenté de la croire suffisante. Elle contrebalance, du moins, celles qu'on employa pour le flétrir et le détruire. Ces dernières consistent, en effet, pour la plupart, dans des dépositions vagues et souvent contradictoires qu'arrachèrent la faiblesse, les remontrances des parents et des amis, la torture ou la crainte de la torture. Elles portent le plus souvent sur des faits que les circonstances qui les accompagnent rendent invraisemblables: par exemple, Pierre de Tayac dit dans sa déposition devant le sénéchal de Quercy, que sa réception avait été faite sous les yeux de deux de ses frères, dont l'un était le Templier. Ce fut donc en leur présence qu'il cracha sur la croix ou qu'il commit le crime de sodomie avec celui qui le recevait chevalier. Le cynique le plus éhonté refuserait de le croire, et la conduite que tint dans la suite Pierre de Tayac prouve évidemment qu'il n'avait fait de tels aveux que pour se délivrer de la torture.

Etienne Gaucelin déclara devant le même sénéchal qu'il y avait plus de cinquante ans qu'il était engagé dans la milice du Temple. Sa réception eut donc lieu vers l'an 1256, c'est-à-dire un peu plus d'un siècle après l'institution des Templiers, et précisément à l'époque où toute l'Eglise regardait ces chevaliers comme les soutiens de la religion, et où ils donnaient les preuves les plus authentiques de leur attachement à la foi chrétienne, dans les combats contre les Infidèles et dans les fers de ces ennemis du Christ. Cela fait croire que l'aveu de Gaucelin fut aussi arraché par la faiblesse humaine. Il est bien difficile de se persuader que l'ordre des Templiers, lorsqu'il y entra, était aussi corrompu qu'il le dit. Il faudrait plus de temps, pour qu'un ordre religieux passât de la ferveur au relâchement, et du relâchement au comble de l'impiété et dans les plus profonds abîmes de la corruption, surtout si cet ordre, au lieu d'une vie contemplative, était comme la milice du Temple, obligé par état d'avoir toujours les armes à la main pour défendre les intérêts de la religion.

Ces considérations et beaucoup d'autres ont paru suffisantes à plusieurs savants pour douter que les Templiers fussent coupables des crimes qu'on leur a imputés. Le concile de Salamanque, qui se tint en 1310, exprès pour les juger, ne put s'empêcher de les déclarer innocents, et saint Antonin, archevêque de Florence, dit formellement que l'ordre des Templiers était saint, juste et orthodoxe. Parmi les écrivains modernes, il y en a beaucoup qui partagent l'opinion de ce pieux et savant prélat. L'un d'eux, qui jouit d'une réputation que ses talents lui ont justement méritée, semble avoir démontré l'innocence de ces infortunés chevaliers. Il a fondé ses preuves sur les monuments historiques relatifs à leur condamnation, et fait voir qu'ils furent la victime de la politique d'un roi puissant à laquelle un pontife et quelques prélats eurent la faiblesse de se

prêter.

1. Il y avait alors en Quercy une maison de ce nom qui avait son domaine principal vers Gazals, Conçorès et Peyrilles. Il est fait mention d'un Pierre de Tayac, damoiseau, dans le testament d'Amalvin de Poudens.
2. Bernard de Cazals était sans doute de la maison de Viel-Castel, qui possédait la terre de Cazals et celle de Marminhac en partie.
3. Dupuy, Histoire des Templiers.
4. Continuateur de Guillaume de Nangis.
5. Bocatius, De casibus virorum illustrium, lib. IX, cap. XXI.
6. Gest. Ep. Leod., tome II, page 347.

*Guillaume Lacoste - Histoire générale de la province de Quercy. Tome 2, Cahors M. DCCC. LXXXIV.*

Top

## Trebaix (46)

Domaine du Temple de Trébaix et Casnac

*Département: Lot, Arrondissement: Cahors, Canton: Luzech, Commune: Villesèque - 46*



*Localisation: Domaine du Temple de Trébaix et Casnac*

Ces deux membres de la commanderie formaient primitivement une circonscription du Temple.

Vers le milieu du XIIe siècle, Gérard, évêque de Cahors, donna au Temple l'église de

Casnac; G. de Gourdon, Izarn, de Luzech et Gaubert de Durfort, la seigneurie de ce territoire et plusieurs fiefs qu'ils y possédaient.

1242. Donation au Temple par les deux soeurs Magne et Sybille de tout l'héritage de leur père Pons de Genouillac, à l'exception du fief de Capdenac.

1255. Barthélémy, évêque de Cahors donne au Temple les églises de Cras et de Saint-Laurent.

1301. Raymond, évêque de Cahors, confirme l'Ordre du Temple la possession des églises de Montricoux, de Saint-Benoît de Castras, de Saint-Laurent, de la Capelle, de Jamlusse, de Casnac, de Cras, de Nadaillac, de Loze, d'Alvergne et des Pyliers.

Sous les Hospitaliers de Saint-Jean



*Tour de Trebaix - source image [villesèque](#)*

1370. Lettres du Sénéchal du Quercy, ordonnant la restitution aux commandeurs des seigneuries de Casnac et de Trévaix dont ils avaient été indûment dépouillés par le sénéchal anglais, Thomas de Balbefère.

*Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)*

# Donation au Temple des Eglises de Loze et de Jamlusse (1236)

Anno ab Incarnatione MCCXXXVI, Ila Kalend. Octobris, Regnante Ludovico Rege, conoguda causa sia à totz home, als presens e als endevenidors, qu'en Peire dels Plas, Prior de Fons, en Uc deis Seps, Sagrestas de Fons, en Roca Aizida, morgues de Fons e Prior de Sain Meart, toih trei per lor e per tot lo covent del mostier da Fons, davas la una part, en Arnals de Bosc, Templeir e commandaire de la Cabana de Mosso, davas l'altra part, per cosentement e per volonta dels fraires de la dicha cabana e de la Capela de Livro, per lor proprias voluntatz, se mezero, eis compromizero ambas las partz à maestre Bertrand de Mespoles et maestre Guilien Fabre, que es Prior de Capdenac, de totz los contras e de las querelas e dels demans, que avio ni podio aver entre lor per occaio de la gleia e de la vila de Lozer e dels apertenemens, e de Rocafumada, e de la gleia de la Tavia, que apelo Talvia-Clota o Canatellas, e de la gleia de Jamlussas e de la capela de la Barta e de lors appartenemens, ni per occacio de totz los bens, ni de las possessios, ni dels dreih. que avio o devio aver pel mostier de Fons entre Olt e Aveiro, del Castel da Monbru e de Vilanova e del Castel de Naiac, eniusqua el Castel de Luzeih, eniusqua el abadia de la Garda-Deu, que es del Cistel, eniusqua à Monricos, queque agueso dins aquies termenatz. Eil dih albirador, Maestre Bertrand de Mespoles e Maestre Guillem Fabre, vistas e auzidas las razos de la una part e de l'altra, somament dissero e retraisero fozen transactio per compositio ab consentiment d'ambas las partidas, per be de patz, dissero e lauzero qu'el dihz Priors da Fons, et dihz sagrestas, en Roca Aizida per los e pel dih covent da Fons, solseso e quiteso e doneso e autrejeso al dih Arnal de Bosc e à sos successors e als fraires del Temple, que so ni seran per aora e per totz temps, pel covent e pel mostier da Fons, la vila et la gleia de Lozer ab totz apertenemens per totz locxs, e Rocafumada, e la gleia de la Tavia e la gleia de Jamlussas, e la Capela de la Barta ab totz lors apartenemens e totz los bes e totas las possessios, sio ermas, o vestidas, o bos, o pla, o praih, o aigas, o homes, o femenas e tot lo dreih que avio ni aver devio ni podio, entre la diha aiga d'Olt e Avairo e del castel de Monbru e de Vilanova e del castel de Najac eniusca el castel de Luzeih e eniusca el abadia de la Garda-Deu, que es del Cistel, e eniusca la vila de Monricos. El dihz Priors da Fons, el dihz sagrestas, en Roca Aizida, per lors e pel dih covent da Fons bè lauzero e anterguero tot aiso sobredih e o tegro per bon e per ferm e per leial, e volgro que agues tenezo totz temps e tot en aici, com es escrih de sobres, o donero e o autreiro, per lor e pel dih covent, al dih Narnal de Bosc e à la maio del Temple e als fraire, qui so ni seran per totz temps; e l'en mezero de tot aiso davandih en pazibla e en corporal tenezo e enquasi dels demans e dels dreih, que i avio, ab aquest present escrih. E jurero toih trei lo dihz Priors da Fons, el dihz sagrestas, en Roca Aizida, sobre

III sains Avangelis, que tot aiso sobredih tenrio ferm totz temps, per lor e pel diu covent, e ià non venrio enconrà per neguma occaio, ni per re. E, per tal que aiso sobredih sia plus ferm e aia maior fermetat, lo dihz Priors da Fons, el dihs sagrestas per lor e pel diu covent, confermero aquestas dichas cartas ab lor propis sagels; eil diu albirador, maestre Bertram de Mespoles e maestre Guillelm Fabre, confermero tot aiso sobredih ab lor sagels. Hujus rei sunt testes fraire Raimons del Cer, en Raimons Corregiers, capela de la Cabana, en Pons de Granoillet, en Rainals Seguis, en B. de Grezas, en B. Fabre, en B. Goris, en B. de Monmainho, qui hoc scripsit. E aiso fo faih à Fijac ela cort dels Polverelz, que es lonc la capela.

Sources: A. Du Bourg, *Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

Trébaix

Commanderie templière de la ballie du Quercy, dépendant de Lacapelle-Livron au début du 13e siècle, puis passée après 1312 aux Hospitaliers.

De la tour-salle originelle ne subsiste qu'une tour rectangulaire. Chapelle du 14e siècle en rez-de-chaussée avec clef de voûte au saint Jean-Baptiste, portes en arc brisé. Percements défensifs, latrines, oculus pour la chapelle. Le corps de logis, ruiné au 19e siècle, n'existe plus. La chapelle du 14e siècle est surmontée d'une chambre haute remaniée au 16e siècle.

Sources: *Sources Monuments de France*

Le repeuplement de Trébaix au XVe siècle  
Pour en savoir plus sur [Trébaix](#), allez sur ce site de Persée.

Top

Tronquiere (46)

La Tronquière c'est une commanderie des **Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem**  
Commanderie de La **La Tronquière**

Top